



| DOSSIER  
DE PRESSE

## RENTRÉE SCOLAIRE 2020 DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Enseigner  
Former  
Insérer





# ÉDITO

Grâce à un travail soutenu sur l'orientation, la communication et l'offre de formation, l'enseignement technique agricole a accru ses effectifs à la rentrée 2019. C'est une bonne nouvelle pour notre pays, car **notre système de formation et d'éducation obtient d'excellents résultats en termes de réussite aux examens et d'insertion professionnelle.**

L'épisode de la crise épidémique de la Covid-19 a bouleversé les façons d'enseigner, en particulier dans nos formations où l'apprentissage des gestes professionnels occupe une grande place. Durant 3 mois, nous avons dû nous organiser en urgence pour assurer la santé de nos élèves, apprentis et étudiants et de nos personnels enseignants, administratifs ou techniques, tout en garantissant la continuité de service, notamment en s'appuyant sur l'enseignement à distance et le télétravail. Vous vous êtes mobilisés de manière exemplaire pour relever les nombreux défis qui se présentaient.

**Je voudrais remercier très sincèrement l'ensemble de la communauté éducative pour son engagement fort au bénéfice des apprenants et pour avoir assuré la bonne marche du service public de l'éducation.**

Nous avons surmonté les difficultés, nous avons fait au mieux, mais il faudra aussi dresser le bilan de ce qui a fonctionné et de ce qui nécessite une adaptation. Nous avons en particulier appris que nous pouvions mieux utiliser les outils numériques. Ce retour d'expérience, nous le ferons ensemble, avec les établissements et tous les acteurs de l'enseignement agricole.

Cette rentrée est particulière car elle nécessite, la mise en place d'un accompagnement des jeunes qui ont rencontré des difficultés pendant le confinement. Elle est particulière aussi car pleine d'incertitudes sanitaires auxquelles il nous faudra collectivement faire face. **C'est un défi à relever.**

La crise sanitaire nous a montré l'importance des enjeux liés à la souveraineté alimentaire, **l'enjeu crucial de maintenir une agriculture et des industries de la transformation** qui puissent répondre aux besoins de tous en qualité, en quantité et en proximité. Elle nous a aussi montré **l'importance des métiers du service**, en particulier pour accompagner les personnes âgées ou fragiles. Ces trois secteurs nécessitaient déjà, et continueront de nécessiter, des compétences humaines renforcées en nombre et en qualité.

L'enseignement agricole doit continuer sa mobilisation pour l'emploi en offrant des formations adaptées répondant aux besoins des métiers, à tous les niveaux, et par toutes les voies de formation. **Sur les métiers auxquels prépare l'enseignement agricole, il y a de la place pour tous, citadins ou ruraux, jeunes ou adultes.** Les conditions d'enseignement attractives de nos établissements, publics et privés, les supports pédagogiques de qualité, les nombreuses disciplines optionnelles et les trois voies de formation scolaire, en alternance ou pour adultes apportent à chacun une solution de formation.

L'évolution vers un modèle agricole et alimentaire qui accompagne et accélère la transition écologique est aussi une priorité. Ce modèle, pour être effectif, doit être centré sur les territoires. C'est toute la force de l'enseignement agricole dont les établissements d'enseignement publics et privés, par voie scolaire ou en alternance, savent de longue date tisser des liens avec les acteurs du territoire. **L'enseignement agricole est à la pointe pour accompagner la transition de notre agriculture vers un modèle agroécologique** à travers le plan « Enseigner à produire autrement », il défend aussi une alimentation plus durable accessible à tous.

Faire le choix de l'enseignement agricole, c'est faire le bon choix ! Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire.

**Julien Denormandie,**  
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

L'enseignement agricole, second système d'enseignement en France propose un large choix de formations menant à **des métiers tournés vers l'avenir** en lien avec les enjeux de notre société, tels que l'agroécologie, l'alimentation, l'environnement, les territoires, le développement durable, les services ou encore l'énergie.

Il propose des formations concrètes de la 4<sup>ème</sup> au doctorat, accessibles par

la voie scolaire, l'apprentissage ou la formation professionnelle continue. **Enseignement vivant et moderne**, il offre de nombreuses passerelles pour trouver sa formation ou se réorienter.

Les établissements d'enseignement répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin sont tout à la fois liés à leurs territoires et ouverts sur le monde.

## Les chiffres de la rentrée 2020

**805**  
ÉTABLISSEMENTS  
216 publics,  
589 privés

**140**  
CENTRES  
DE FORMATION  
D'APPRENTIS  
94 publics,  
46 privés

**410**  
CENTRES DÉLIVRANT  
DES HEURES  
DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
CONTINUE  
154 publics,  
256 privés

**18** →  
ÉCOLES  
D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
AGRICOLE



**192**

EXPLOITATIONS  
AGRICOLLES  
dans les  
établissements  
publics



**35**

ATELIERS  
TECHNOLOGIQUES  
ET CENTRES  
ÉQUESTRES

**19 031**

HECTARES  
CULTIVÉS  
dont 24%  
certifiés agriculture  
biologique



**45%**

DE FILLES

**55%**

DE GARÇONS

**138 347**

ÉLÈVES

**36 726**

APPRENTIS

**35 604**

ÉTUDIANTS

**14,3 M**

D'HEURES  
STAGIAIRES



**93%**

DE RÉUSSITE  
AUX EXAMENS

Jun 2020, tous diplômes confondus du CAP agricole au BTSA.  
Source : Système d'information des examens  
de l'enseignement agricole

SOURCE : DGER, 2020.

TAUX D'INSERTION  
PROFESSIONNELLE

BAC PRO **82 %**

BTSA **90 %**

3 ans après l'obtention du diplôme

ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR LONG **93 %**

12 mois après obtention du diplôme

## RENTRÉE 2020 : UN CONTEXTE PARTICULIER

Le second semestre de l'année scolaire 2019-2020 a été profondément affecté par la crise sanitaire Covid 19. Grâce au déploiement d'outils numériques et à un exceptionnel investissement des équipes pédagogiques (enseignants, CPE, personnel infirmier, accompagnant de vie scolaire,directeurs), le lien avec les apprenants a pu être maintenu. On estime à **moins de 3% le taux d'élèves décrocheurs dans l'enseignement agricole technique**.

C'est dans ce contexte que la rentrée scolaire 2020 a été préparée avec une attention toute particulière. **Une note de service à l'attention des autorités académiques et des établissements publics et privés de l'enseignement agricole technique** a été publiée en ce sens.

Celle-ci donne les préconisations organisationnelles, sanitaires et pédagogiques nécessaires à une rentrée en toute sécurité, visant la remise à niveau de chaque jeune en fonction de ses besoins individuels, l'acquisition des nouvelles connaissances indispensables à la préparation sereine des évaluations 2020-2021.

Elle est le fruit d'**un travail collaboratif des services** de la direction générale de l'enseignement et de la recherche, de l'Inspection de l'enseignement agricole avec la contribution active des représentants des personnels enseignants et des inspecteurs sécurité et santé au travail.

Basée sur le scenario d'une reprise en présentiel de tous les élèves, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle continue des établissements de l'enseignement agricole technique, cette note intègre également deux hypothèses de reprise plus active du virus (l'une localisée nécessitant la remise en vigueur d'un protocole sanitaire strict, l'autre nécessitant la fermeture d'établissement).

### Les principes généraux qui ont guidé les grandes orientations de la note de service

- ✓ Priorité donnée à la sécurité sanitaire des élèves et des personnels
- ✓ La nécessaire cohérence avec les positions portées par le ministère de l'Éducation nationale
- ✓ Prise en compte des spécificités de l'enseignement agricole et notamment son fort taux d'internes
- ✓ Principe de subsidiarité qui donne une certaine marge d'autonomie aux établissements

## « Un travail soutenu sur l'orientation, la communication et l'offre de formation »

### Des journées portes ouvertes virtuelles

Les journées portes ouvertes constituent un moment fort pour la valorisation des établissements auprès des familles et sont déterminants pour le recrutement des futurs élèves et étudiants. Le confinement a entraîné l'annulation de la plupart d'entre elles. Très rapidement, les établissements se sont mobilisés pour proposer des alternatives.

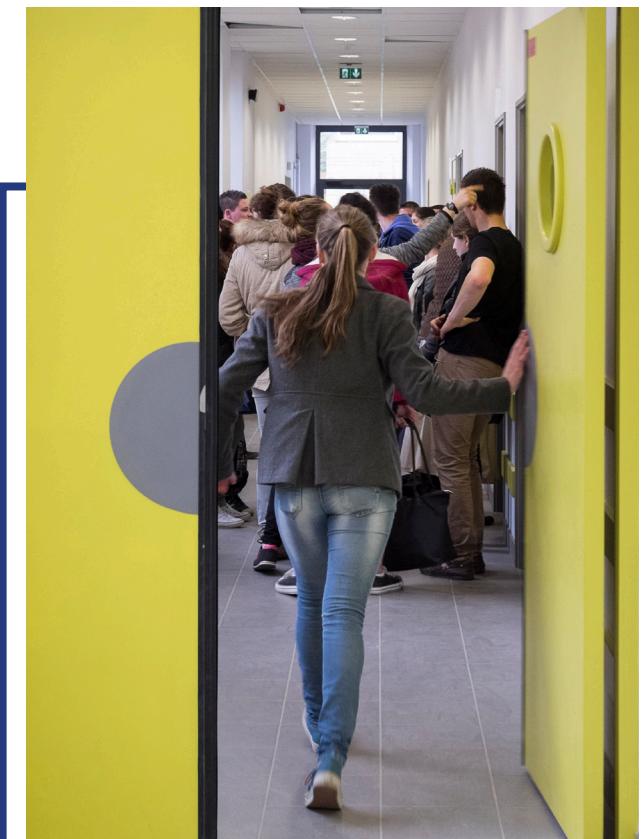
#### Des « portes ouvertes virtuelles » ont été créées

proposant un éventail de solutions :

- vidéos immersives ;
- visites virtuelles ;
- rencontres par visioconférences ;
- rendez-vous personnalisés, etc.

De nombreux établissements pensent pérenniser ce dispositif qui enrichit leurs sites et permet une multiplication des contacts. Les établissements ont été soutenus avec la mise en place d'une communication nationale spécifique sur le site internet du ministère, les réseaux sociaux [#laventureuvivant](#).

Cette dernière a été renforcée par une campagne de communication sur l'application mobile Nomad Education. En 2021, la direction générale de l'enseignement et de la recherche souhaite valoriser les portes ouvertes virtuelles des établissements en renforçant l'offre avec, par exemple, une plateforme spécifique intégrée dans le site [www.laventureuvivant.fr](http://www.laventureuvivant.fr).



## L'aventure du vivant : un site internet, des réseaux sociaux, L'Aventure du vivant Le Tour...

Après un lancement lors du SIA 2019, la campagne de communication « L'Aventure du vivant » a continué à s'enrichir et proposera tout au long de l'année scolaire des actions permettant de faire découvrir à un public le plus large possible l'étendue et la diversité des formations et des métiers du vivant.

Une première version du site internet [www.laventureduvivant.fr](http://www.laventureduvivant.fr) a vu le jour à l'occasion de la rentrée 2019.

Des éléments complémentaires seront intégrés à compter de cette rentrée :

- test d'orientation ;
- moteur de recherche ;
- amélioration du chatbot avec intégration de la visite guidée...

Ces éléments permettront aux internautes de disposer d'une vision rapide des formations et des métiers qui leur sont proposés par les établissements de l'enseignement agricole.



La création des réseaux sociaux [#laventureduvivant](#) a permis la mise en place d'un canal de communication privilégié avec les élèves et futurs élèves dans un cadre moins institutionnel.

L'aventure du vivant : Le Tour se présente sous la forme d'un camion pédagogique et ludique avec deux espaces de 45 m<sup>2</sup> chacun. Les visiteurs découvrent les formations et métiers du vivant grâce à :

- ➔ **Un espace dédié à l'immersion** avec un simulateur de conduite d'engins agricoles, des casques de réalité virtuelle, des écrans interactifs avec des jeux éducatifs ;
- ➔ **Un second espace d'échanges et de conférences.**

Après une présence au salon international de l'agriculture 2020 où plus de 7000 personnes ont participé à l'aventure, « L'aventure du vivant : Le Tour » parcourra les territoires à la rencontre des jeunes de 4<sup>è</sup>, 3<sup>è</sup> et 2<sup>de</sup> et de leurs familles en particulier et des prescripteurs de l'orientation.



# « Des formations adaptées répondant aux besoins des métiers »

## Rénovation de l'offre de formation de l'enseignement agricole technique



Le programme de rénovation des 120 diplômes délivrés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation défini pour la période 2020-2025 s'inscrit dans quatre dynamiques :

☒ le **Plan Enseigner à produire autrement** définit l'agroécologie et le bien-être animal comme deux enjeux majeurs à prendre en compte dans la rénovation des diplômes.

☒ La loi du 5 septembre 2018 pour la **liberté de choisir son avenir professionnel** pose de nouvelles bases quant aux certifications professionnelles. Dans le cadre de cette loi, il est désormais prévu une révision complète de l'offre de certification tous les 5 ans dans le cadre des commissions professionnelles consultatives qui ont été instituées par la loi et à qui est confié un rôle majeur en matière de validation des évolutions de diplômes professionnels.

☒ **Une grande consultation nationale** a été menée par la direction générale de l'enseignement et de la recherche entre septembre 2019 et février 2020 sur **l'évolution des métiers et les nécessaires rénovations ou créations de diplômes professionnels**. Les conclusions de cette consultation structurent le programme des travaux de rénovation des diplômes à venir.

☒ Depuis 2018, une réflexion nationale, portée à la fois par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, appelée « **réforme de la voie professionnelle** » a conduit à retenir, après travaux et concertations de toutes les parties prenantes, des modifications structurantes des diplômes de la voie professionnelle.



## Entrer en École Nationale Vétérinaire avec le baccalauréat, c'est possible !



A compter de la rentrée scolaire 2021, les écoles nationales vétérinaires recruteront des bacheliers généraux via un concours dédié, dont le calendrier s'articule avec Parcoursup. Après une première année en école vétérinaire, ces étudiants rejoindront les étudiants recrutés par les autres voies de concours. **160 places seront disponibles par cette voie** (40 par école).

Ce concours post-bac s'adresse à l'ensemble des élèves préparant le nouveau baccalauréat général 2021. Il répond à la préoccupation des jeunes générations, notamment celles issues de milieux moins favorisés, qui hésitent de plus en plus à s'inscrire dans un cursus généraliste de classe préparatoire aux grandes écoles et préfèrent, dès le bac, s'orienter dans des cursus intégrés conduisant à un métier bien identifié sur la base d'un projet professionnel.

Le Conseil des directeurs des écoles nationales vétérinaires recommande aux jeunes intéressés de choisir, en classe terminale, la spécialité biologie-écologie (ou la spécialité SVT dans les lycées relevant de l'Éducation nationale), complétée par la spécialité physique-chimie, associée à l'option mathématiques complémentaires. Les élèves de classe terminale des lycées agricoles qui préparent le baccalauréat 2021 sont bien évidemment concernés par cette opportunité !

L'enseignement agricole a, en effet, la capacité de préparer des élèves à ce concours et aux études vétérinaires, notamment en veillant, avec leurs exploitations agricoles et les relations tissées avec le milieu professionnel, à sensibiliser les jeunes aux réalités quotidiennes des métiers en contact avec les animaux et à l'exercice en milieu rural.



## Un nouveau règlement général pour le BTSA

**Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a engagé une réforme d'ampleur des BTSA.**

La publication du décret N°2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole est la première étape de cette rénovation.

Cette réforme porte des objectifs multiples :

- ➔ la **semestrialisation des BTSA** pour les établissements volontaires ;
- ➔ la **rénovation des référentiels de diplôme des seize spécialités de BTSA** pour répondre aux évolutions des emplois et intégrer les transitions agroécologiques, numériques, etc. ;
- ➔ une **nouvelle structuration du référentiel de diplôme et l'introduction des blocs de compétences dans les diplômes de BTSA** pour la mise en œuvre de la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir.

## Appel à projets « Devenir ingénieur, vétérinaire ou enseignant avec un BTSA »

Un appel à projets visant à renforcer les coopérations entre établissements d'enseignement supérieur et lycées agricoles ayant des classes de BTSA a été lancé par la direction générale de l'enseignement et de la recherche. **L'objectif principal : la réussite des poursuites d'études de ces étudiants.**

6 projets ont été retenus pour un financement dès la rentrée, et 2 doivent encore être retravaillés.

Tutorat des jeunes de BTSA par des étudiants, visites des établissements de l'enseignement supérieur, meilleure connaissance des études visées, accompagnement par des outils numériques, renforcement en langue anglaise, aide à la réflexion sur le projet professionnel sont autant d'actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de ces projets. Chaque projet est porté par un ou plusieurs établissements de l'enseignement supérieur et regroupe plusieurs dizaines de lycées partenaires.

## La prise en compte du bien-être animal dans nos écoles



Les écoles d'enseignement supérieur agricole prennent en compte la stratégie sur le bien-être animal 2016-2020 du ministère en charge de l'agriculture.

Dans les écoles nationales vétérinaires, la recherche s'appuie sur **une approche globale de la santé One health** et vise dans ce cadre à proposer et garantir à l'animal un environnement respectueux de son bien-être.

La chaire partenariale bien-être animal à Vetagrosup, avec le bureau de la protection animale de la direction générale de l'alimentation, vient en appui depuis sa création en 2018 au centre national de référence (CNR) bien-être animal, pour la **mise en place de formations**. Cette chaire contribue à la production et au transfert de connaissances scientifiques, à la formation et à la création d'outils de formation et à favoriser les échanges afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs du bien-être animal.



Oniris et Agrocampus Ouest participent au Laboratoire d'Innovation Territorial Ouesterel. Le bien-être animal y a toute sa place puisque ce dispositif a pour ambition de proposer de nouveaux modèles d'élevage, de transport et d'abattage respectueux des animaux. Il concerne donc **l'ensemble du continuum recherche-formation-innovation-transfert** et associe tous les acteurs concernés : élus, filières, associations...

Ce dispositif permettra de **créer des liens entre élevage** et société par l'amélioration du bien-être animal sur toute la chaîne de valeurs et ainsi de répondre à la demande sociétale. Actif sur l'ouest de la France, ce modèle a vocation à essaimer sur l'ensemble du territoire.

# **« L'enseignement agricole est à la pointe pour accompagner la transition de notre agriculture vers un modèle agroécologique »**

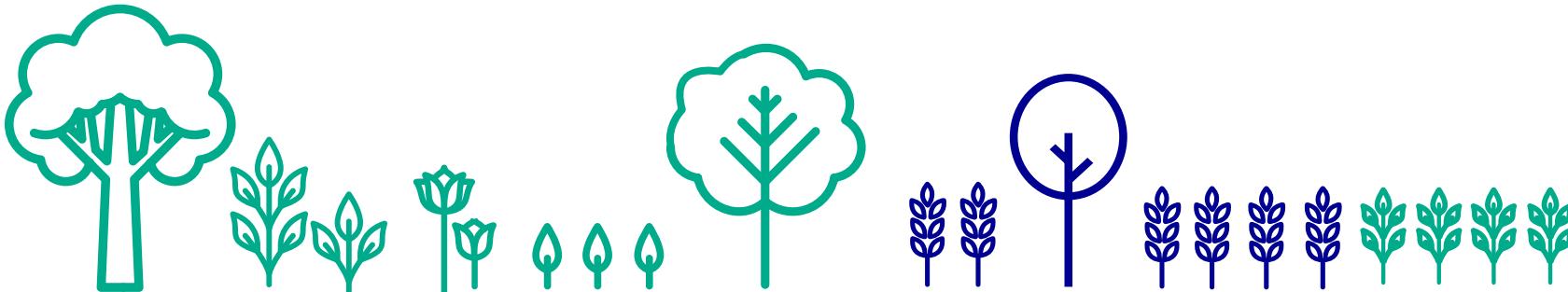
## **Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agroécologie**



Le plan « Enseigner à produire autrement » 2014-2018 (EPA) a été lancé pour généraliser l'agroécologie dans l'enseignement agricole. Les avancées obtenues ont été remarquables. Aujourd'hui, le nouveau plan « Enseigner à produire autrement », pour les transitions et l'agroécologie» (EPA2), vise à amplifier la dynamique, autour de 4 axes :

- **encourager la parole et l'initiative** des apprenants sur les questions des transitions et de l'agroécologie ;
- **mobiliser la communauté éducative** pour enseigner l'agroécologie et poursuivre les transitions ;
- **amplifier la mobilisation des exploitations agricoles** et ateliers technologiques comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation ;
- **développer l'animation dans les territoires** et l'essaimage des pratiques innovantes.

L'ensemble des établissements publics ou privés d'enseignement agricole, technique et supérieur sont concernés. Tous les métiers de L'Aventure du vivant sont visés, depuis la production agricole jusqu'aux métiers de la transformation agroalimentaire, en passant par les services dans les territoires qui leur sont associés.



## FOCUS SUR DEUX FACETTES DU PLAN ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT, POUR LES TRANSITIONS ET L'AGROÉCOLOGIE

### 1 Rendre les jeunes acteurs de la transition agroécologique en tant qu'élève, apprenti, stagiaire au sein des établissements, et en tant que futurs professionnels et futurs citoyens.

L'objectif est non seulement de les former à la transition agroécologique dans le cadre de leur parcours de préparation au diplôme, mais aussi de les encourager à s'engager dans cette transition en les invitant à s'impliquer dans des actions écoresponsables. **L'enseignement agricole est d'ores et déjà riche d'un réseau national de jeunes écoresponsables très actif.** Il s'agit d'essaimer cette démarche dans l'ensemble des établissements publics et privés. Pour cela le réseau éducation au développement durable est mobilisé auprès des jeunes et des équipes pour impulser et accompagner ces dynamiques.

### 2 Mobiliser les exploitations et ateliers comme terrain d'apprentissage et avant-garde de la transition agroécologique.

Une part importante des temps d'enseignement et de formation est consacrée à des travaux pluridisciplinaires concrets. Exploitations agricoles et ateliers technologiques des établissements constituent le cœur de ces terrains d'apprentissage. Ils doivent aussi, refléter les politiques publiques portées par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, voire être **pionniers dans la reconception nécessaire des systèmes agroalimentaires dont l'urgence s'intensifie face au changement climatique.** La réduction significative du recours aux intrants de synthèse et aux énergies fossiles constitue ainsi un objectif prioritaire.

Les exploitations agricoles et installations professionnelles hors établissements d'enseignement sont aussi les lieux d'un apprentissage qui doit bénéficier de l'accompagnement pédagogique des équipes et impliquer les professionnels innovants du territoire. Enfin, les cantines des établissements sont également appelées à se mobiliser de façon volontariste pour répondre aux objectifs de la loi EGALIM concernant la restauration collective.



## L'agriculture biologique dans l'enseignement agricole : de la mention AB des certificats de spécialisation à la dynamique de conversion des exploitations

- ☒ Dans le cadre du plan **Enseigner à Produire Autrement 2** (EPA2), la **rénovation des référentiels de diplôme et de formation** vers l'agroécologie se poursuit. La **reconnaissance d'orientation AB d'une formation** devient possible pour toutes les voies de formation et pour l'ensemble des diplômes professionnels des secteurs production, transformation, commercialisation et service. Il s'agit de donner un **nouvel élan au développement équilibré de toutes les filières de l'agriculture biologique « du champ à l'assiette »** (Ambition BIO 2020 et loi EGALIM).
- ☒ Les certificats de spécialisation (CS) rénovés conduisant à cette reconnaissance permettront aux candidats de ces CS d'obtenir une **mention AB** après satisfaction de conditions de formation et d'évaluation (Décret n°2019-88 du 23 août 2019). L'objectif est bien entendu d'étendre ce dispositif à tous les certificats de spécialisation au fur et à mesure de leur rénovation.
- ☒ Les référentiels des CS « conduite d'un élevage bovin lait, bovin viande, ovin viande, porcin et caprin » et du CS « conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales » rénovés récemment ont d'ores-et-déjà mis en place cette possibilité.

- ☒ Une des conditions pour obtenir la reconnaissance de l'orientation AB d'une formation est la **présence d'une exploitation (ou d'un atelier) support en AB**. C'est le cas, dans les établissements d'enseignement agricole, pour 66 % des exploitations et 75% des ateliers technologiques.
- ☒ Pour 2025, le plan EPA 2 fixe pour **objectif que 100 % des établissements** puissent offrir ce support en AB.

### Pour en savoir +

Réseau FORMABIO

<https://reseau-formabio.educagri.fr/wakka.php?wiki=PagePrincipale>

Ce réseau de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole vise à accompagner les établissements de formation agricole dans la mise en œuvre d'actions pour développer l'agriculture biologique.



## L'**Institut Agro**, un établissement d'enseignement supérieur leader sur les questions d'agriculture, d'alimentation et d'environnement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 a été créé l'**Institut Agro** (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) qui a vocation à devenir l'**établissement français leader** sur ces thématiques.

Il apportera un soutien renforcé aux acteurs des filières agricole et alimentaire pour **conduire les transitions agroécologiques, alimentaires, numériques et climatiques** grâce à ses contributions en matière de formation, de recherche, d'innovation et d'appui à l'enseignement technique agricole.

**Il formera les ingénieurs et chercheurs** attendus par les professionnels pour réussir ces transitions, améliorer notre compétitivité et renforcer notre positionnement à l'international. L'institut Agro a également une mission spécifique d'appui à l'enseignement technique agricole et participe notamment à la diffusion de l'agroécologie dans

les lycées agricoles du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

**Étroitement lié à l'**Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, Inrae****, créé à la même date, il participera activement aux politiques de site de l'enseignement supérieur français et sera un atout pour les grandes universités de recherche. Ces partenariats d'excellence et ses forts ancrages territoriaux lui seront essentiels pour remplir sa mission avec le soutien des régions dans lesquelles il est installé.

Ce grand établissement résulte du **regroupement des deux écoles d'ingénieurs** Agrocampus Ouest et Montpellier SupAgro qui ont vocation à être rejoints par d'autres établissements d'enseignement supérieur agricole. AgroSup Dijon a d'ores et déjà manifesté son intention de rejoindre cet ensemble. Il regroupe déjà 900 personnels

dont 200 enseignants-chercheurs, 43 unités de recherche, 3 500 étudiants dont 400 doctorants. La palette de formations offerte à ses étudiants continuera à s'étendre, en phase avec les besoins des filières.

Cet établissement national sera fortement implanté sur les sites de ses écoles constitutives, d'abord à Montpellier, Rennes et Angers, mais aussi Florac, les liens historiques tissés par ces écoles avec l'ensemble des partenaires (universités, écoles, organismes de recherche, collectivités, professionnels...) seront renforcés par l'impact de cet institut.

Enfin, **il renforcera le lien avec l'enseignement technique agricole**, et facilitera par le continuum enseignement technique - supérieur et recherche la mise en œuvre des transitions agricoles, environnementales, économiques et sociales.

# « Les conditions d'enseignement attractives apportent à chacun une solution de formation »

## Le réseau « Développement des pratiques sportives » : promouvoir l'éducation par le sport pour les élèves de l'enseignement agricole

L'importante dynamique autour des pratiques sportives dans l'enseignement agricole s'organise autour de différents dispositifs : cours d'EPS, enseignements optionnels et/ou facultatifs, associations sportives des établissements, sections sportives de l'enseignement agricole (SSEA), rencontres inter classes, inter établissements, inter régions...

Les sections sportives de l'enseignement agricole, avec la **biqualification**, sont une véritable spécificité de l'enseignement agricole. Elles accompagnent les élèves dans l'atteinte d'un bon niveau sportif et dans la formation en lien avec l'animation et le développement des territoires au sein des clubs sportifs locaux. Pour cela, ces sections mettent en place des formations aux diplômes sportifs fédéraux ou nationaux, en complément de la formation scolaire, donnant ainsi une qualification supplémentaire aux jeunes pour leur insertion dans le monde du travail.

## Enseignement agricole et culture

La dimension culturelle constitue un axe majeur et une spécificité de l'enseignement agricole. Celle-ci repose notamment sur les projets menés dans le cadre de l'éducation socioculturelle dispensée dans les établissements d'enseignement agricole. **Décoder le monde, s'y inscrire en tant que citoyen, développer une sensibilité, autant d'aptitudes qui participent à l'émanicipation intellectuelle des jeunes comme à l'acquisition de compétences réutilisables dans le monde professionnel.**

Ces objectifs et ces ambitions ont récemment été reconnus par l'obtention du Prix de l'Audace Artistique et Culturelle 2020 par le CFA Piémont-Pyrénées pour son projet L'épicerie radio-mobile. Une étude menée sur les pratiques sociales et culturelles des jeunes de l'enseignement agricole qui vient d'être publiée a notamment révélé la variété des pratiques des lycéens et étudiants de l'enseignement agricole et leur **volonté de s'engager dans des démarches citoyennes**.



## Erasmus+ : une opportunité croissante

Chaque année, près de 20 000 apprenants de l'enseignement agricole bénéficient d'une mobilité en Europe ou à l'international dont **5000 à 6000** dans le programme Erasmus+.

Le programme de l'Union européenne Erasmus + constitue une opportunité pour l'enseignement agricole qui a su s'en saisir. Aujourd'hui, près de 80 % des dossiers déposés sont sélectionnés, pour un montant de plus de 16 M€/an, soit plus de 8% des crédits éducation et formation du programme Erasmus+ dédiés à la France. 30% des centres de formation sont impliqués dans un projet Erasmus+. Cette tendance devrait s'amplifier encore à partir de 2021 avec un probable doublement du budget du programme Erasmus +.

## Quatre engagements pour l'Afrique

Dans l'esprit du discours de Ouagadougou du Président de la République en novembre 2017, l'enseignement agricole renforce ses partenariats avec l'Afrique sub-saharienne autour de 4 engagements :

- ➔ soutien aux réformes des dispositifs de formation agricole ;
- ➔ intensification de la mobilité réciproque des étudiants et enseignants ;
- ➔ co-construction d'un réseau de formations croisées et doubles diplômes ;
- ➔ soutien aux jeunes entrepreneurs africains.

## Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale

Au sein de l'enseignement agricole, un réseau promeut ce partage de valeur et cette ouverture, par exemple à travers **le prix Alimenterre** organisé conjointement avec le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Chaque année des établissements ou des jeunes de l'enseignement agricole sont primés.

<https://www.campusfrance.org/fr/ressource/l-enseignement-agricole-mobilites-et-cooperations-entre-la-france-et-l-afrigue>

## DATES À RETENIR



## Santé et sécurité au travail dans l'enseignement agricole : une priorité

La santé et la sécurité au travail des jeunes de l'enseignement agricole est un enjeu fort pour le ministère chargé de l'agriculture. Cette priorité s'est traduite par la signature d'une convention nationale signée entre les ministères chargés de l'agriculture et du travail et la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA). Il s'agit pour les jeunes en formation de devenir, en tant que futurs professionnels, des acteurs de prévention pour eux-mêmes et pour les autres. Pour mener à bien son action, la direction générale de l'enseignement et de la recherche a créé en 2019 un réseau national spécifique à la santé-sécurité au travail. Un **séminaire national sur l'éducation aux risques professionnels, à destination des acteurs de l'enseignement agricole se déroulera en octobre 2020.**

## Rencontres nationales de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole : 3<sup>ème</sup> édition

Eduquer et former, avec ou sans numérique, dans une société numérisée, constituent des enjeux qui, nécessitent la mise en place de stratégies innovantes. La nécessité d'assurer la continuité pédagogique pendant la crise que nous venons de connaître, a accru encore l'importance du défi pour notre système d'éducation et de formation.

De nombreuses publications abordent ce sujet. Que peut-on faire du numérique en formation ? Que fait le numérique dans le monde de l'éducation et de la formation ? Ce qui compte le plus n'est pas l'outil numérique, mais la manière dont

chacun des acteurs s'en empare pour en faire un bon vecteur d'apprentissage. Ces questions seront abordées à l'occasion des **3<sup>èmes</sup> rencontres nationales de l'innovation pédagogique des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2021**, qui se dérouleront à Montpellier, à l'institut Agro – Montpellier SupAgro : Eduquer, former, innover, avec ou sans le numérique, dans une société numérisée.

Un temps privilégié d'échanges entre tous les acteurs de l'innovation pédagogique qui réunira de nombreux membres de la communauté éducative et des chercheurs.

## À NOTER

### Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel : plan d'accompagnement

Initié par la DGER dès l'automne 2018, ce plan destiné **aux établissements publics agricoles et à leurs personnels** vise à couvrir la période transitoire au terme de laquelle la loi du 5 septembre 2018 sera pleinement déployée. Il est construit pour les années 2019 à 2021 et piloté par AgroSup Dijon - Eduter Ingénierie.

La crise sanitaire a contraint l'équipe en charge de la mise en œuvre du plan d'accompagnement au sein d'Eduter Ingénierie à adapter l'offre proposée. Les actions du plan de formation des personnels sont **structurées autour de 5 parcours**. Elles portent sur **le pilotage et le management, la gestion financière, la commercialisation, l'ingénierie de formation et la qualité**. Pour cette dernière thématique, même si l'ordonnance n°2020-387 du 1<sup>er</sup> avril 2020 a repoussé l'obligation de certification au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les travaux en cours pour l'obtention de la certification « QualiFormAgri » continuent d'être au cœur de l'actualité des organismes de formation.

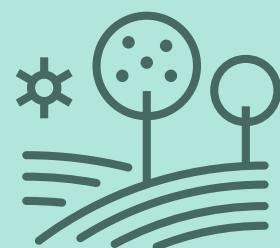
Pour en savoir plus sur le plan d'accompagnement : <https://chlorofil.fr/reforme-app-fpc/plan-accomp>

# L'enseignement agricole

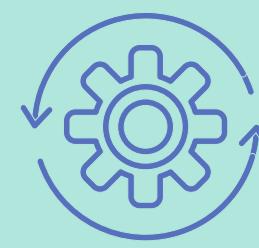
## Formations et métiers du vivant

L'enseignement agricole relève de la compétence du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il regroupe l'enseignement technique agricole (jusqu'au bac ou BTSA) et l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage.

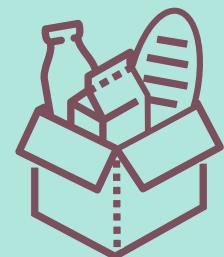
Les domaines de formation sont variés



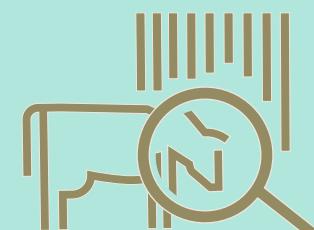
Production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer



Transformation et commercialisation de ces productions



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Service aux personnes et aux territoires